

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 19 Février 2025

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Dix-neuf février Deux Mille Vingt Cinq**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2025 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJault, M. Éric COUSIN, - Adjoint

M. Laurent LANCEREAU Conseiller Municipal délégué

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Élisabeth LOUIS, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Excusés représentés :

Mme Stéphanie VERRIER par M. Pascal DARDILLAC

Mme Michelle ECLERCY par Mme Françoise MARTIN

Mme Fanny ABRIAT par M. Éric COUSIN

Excusé non représenté : M. Guillaume AUTEXIER

Absente : Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 27 Janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance.

ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire informe que Monsieur Guillaume GILLES a donné sa démission qui a été accepté par Monsieur le Préfet de la Vienne.

Monsieur le Maire regrette cette décision et le remercie pour tout le travail qu'il a accompli pendant ce mandat.

Monsieur Pascal DARDILLAC candidat à ce poste est élu à l'unanimité.

FINANCES

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L1612-12

Vu le Code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'expérimentation du Compte Financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Ligugé

Vu le Compte Financier Unique de la Commune de Ligugé

Considérant que la CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant que dans les séances où le compte financier unique du Maire et du Comptable est débattu, le Conseil Municipal élit son Président

Après élection de Monsieur Michel GOURJAULT en tant que Président de séance pour le vote du compte financier unique du budget général de l'exercice 2024

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel GOURJAULT sus désigné présentant les conditions d'exécution du budget général de l'exercice 2024

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les éléments susvisés :

INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES					
Présentation générale du compte financier			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
	Prévision budgétaire totale	A	1 559 892,00	2 642 948,21	4 202 840,21
Recettes	Recettes réalisées	B	526 891,28	2 803 996,16	3 330 887,44
	Restes à réaliser	C	0	0	0
	Autorisation budgétaire totale	D	1 377 604,25	3 295 513,70	4 673 117,95
Dépenses	Dépenses réalisées	E	931 366,31	2 415 404,38	3 346 770,69
	Restes à réaliser	F	101 221,84	0,00	101 221,84
Différences en titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	-404 475,03	388 591,78	-15 883,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-182 287,75	652 565,49	470 277,74
Résultats de clôture	Excédent/Déficit	G + H	-586 762,78	1 041 157,27	454 394,49
Différence dans les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	-101 221,84	0	-101 221,84
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G + H + I	-687 984,62	1 041 157,27	353 172,65

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Ligugé présenté par le comptable et l'ordonnateur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DANS LE BP 2025

Monsieur le Maire rappelle l'exécution budgétaire 2024 et surtout la prise en considération du Compte Financier Unique qui remplace le compte de gestion du comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur. Ces résultats 2024 ajoutés aux résultats 2023, mettent en évidence de nouveaux montants qui devront être repris et affectés dans le budget primitif 2025, de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	2 415 404.38 €
Recettes	2 803 996.16 €
Résultat N (2024)	+ 388 591.78 €
Report N-1 (2023)	+ 652 565.49 €
Résultat de clôture	+ 1 041 157.27 €

Investissement

Dépenses	931 366.31 €
Recettes	526 891.28 €
Résultat N (2024)	-404 475.03 €
Report N-1 (2023)	-182 287.75 €
Résultat de clôture (001)	-586 762.78 €

Investissement capitalisé

Résultat de clôture investissement	- 586 762.78 €
Résultat des RàR	- 101 221.84 €
Financement supplémentaire (1068)	- 687 984.62 €

Excédent reporté

Résultat de fonctionnement	+ 1 041 157.27 €
Résultat d'investissement	- 687 984.62 €
Excédent global reporté (002)	+ 353 172.65 €

Sur le BP 2025

- Recettes de fonctionnement (002) : **353 172.65 €**
- Dépenses d'investissement (001) : **586 762.78 €**
- Recettes d'investissement (1068) : **687 984.62 €**

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats 2024 dans le projet de budget 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DU BP 2025

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif **2025**.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **3 061 802 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 819 386 €**

Soit un budget total de **4 881 188 €**

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2025, en dépenses et en recettes, en fonctionnement (**3 061 802 €**) et en investissement (**1 819 386 €**),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

ENVIRONNEMENT

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS A GIVRAY POUR 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'assiette de coupes de bois pour 2025 dans la forêt de Ligugé. Il s'agit des parcelles 1, 15 et 24 mises à dispositions d'affouagistes pour des coupes dites réglées

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS

Monsieur le Maire donne le compte rendu des réunions communautaires de Grand Poitiers Communauté urbaine.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS

Ligugé le 20 Février 2025



Le Maire,

Bernard MAUZÉ